

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite journalière végétation

Communiqué du : 21/09/2022

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSJV\_2022\_002\_UTI\_SO2

## Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Resources), des concentrations élevées en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont commencé à être mesurées dans la journée du 19/09/2022.

La valeur limite journalière de protection de la végétation (fixée à 230 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une journée - [µg/m<sup>3</sup>]) a été dépassée le 19/09/2022 avec une valeur de 244.1 µg/m<sup>3</sup>.

Les moyennes quart-horaires en dioxyde de soufre sont depuis redescendues à des valeurs modérées mais le dépassement de la valeur limite journalière végétation est toujours en cours.

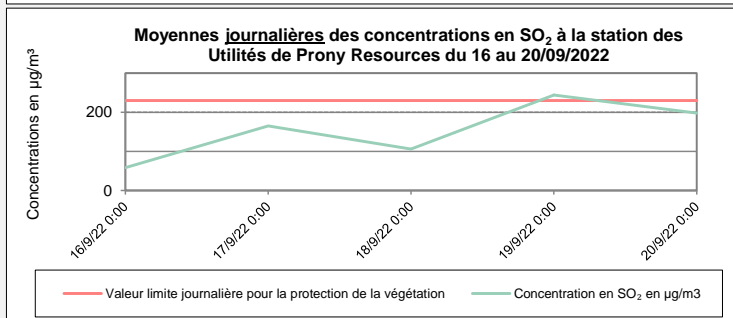
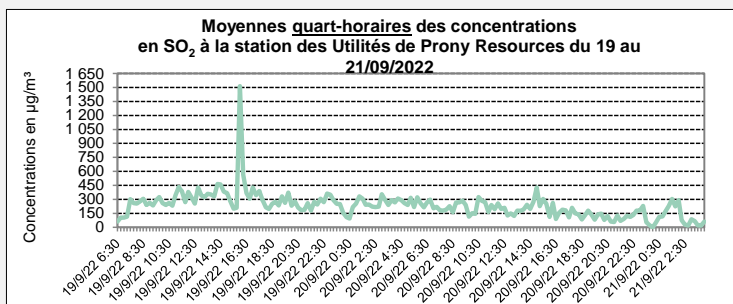
Mise à jour le 21/09/2022 : le dépassement de la valeur limite journalière végétation est terminé depuis le 21/09/2022 00h00 avec une valeur moyenne journalière de 197.8 µg/m<sup>3</sup> mesurée sur la journée du 20/09/2022.

## Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents étaient faibles à moyens le 19/09/2022 dans le Grand Sud, principalement de secteurs est à est-nord-est, favorisant la dispersion du panache industriel en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par l'industriel, ce dépassement a pour origine un départ de feu au niveau d'une sous-unité de l'usine d'acide.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine Prony Resources, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
Valeur journalière (concentration) - jour d'apparition du dépassement	244.1 µg/m <sup>3</sup> le 19/09/2022
Valeur journalière (concentration) - jour de disparition du dépassement	197.8 µg/m <sup>3</sup> le 20/09/2022
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 journée)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	550.9 µg/m <sup>3</sup> à 16h00 le 19/09/2022
Moyenne journalière	244.1 µg/m <sup>3</sup>



## Valeurs Limites ICPE- PRNC pour la Protection de la Végétation :

VLHV - Valeur Limite Horaire pour la protection de la végétation – ICPE VALE : 570 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h. (à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJV - Valeur Limite Journalière pour la protection de la végétation – ICPE VALE : 230 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne journalière.

## Le SO<sub>2</sub> en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, du tas de soufre et de la centrale thermique.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure